**MAIRIE DE L’EPINE**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEILMUNICIPAL**

**DU 18 janvier 2019.**

**PRESENTS : Mmes ARNOUX S., BOUZIN L.,**

**MM. ALLIER J-F., AUBÉRIC A., COLLOMB K., DELAUP L., MEYNAUD D., REYNAUD J-M,**

**EXCUSES : Mme VIAL V., MM BONFILS L., LOUIS-PALLUEL A.,**

**Pouvoirs : Mme Vial à M. Collomb, M. Bonfils à M. Reynaud et M. Louis-Palluel A. à M. Delaup**

**L’ensemble des délibérations ont été votées à l’unanimité**

**I AMENAGEMENT DU PARKING DE LA PLACE DU 19 MARS 1962**

Le maire présente le projet d’aménagement du parking réalisé par l’architecte Mme Pelissier. Il est nécessaire pour sa réalisation d’obtenir des subventions. Le CM prévoit la demande d’attribution par la Région d’une subvention FRAT (Fonds Régional d’Aménagement du Territoire) et l’attribution d’une dotation DETR (Dotation d’Equipement des Territoires Ruraux) par l’état pour l’ensemble du projet. La loi Notre ne permet pas le cumul du FRAT et d’une subvention du Conseil Départemental.

Le projet sera réétudié pour établir le plan de financement.

(Voir en annexe les plans du projet)

 **II CONVENTION CENTRE DE LOISIRS DE SERRES**

Depuis février 2018, la commune de Serres a créé un Centre de Loisirs pour les enfants de plus de 6 ans géré par l’Association des Pupilles de l’Enseignement Public.

A ce jour la commune de Serres assume seule la charge du fonctionnement. Elle demande aux communes dont certains enfants bénéficient des activités de participer à ce fonctionnement. Des précisions seront demandées à la commune de Serres notamment sur les sommes demandées.

**III PROJET DE PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

L’enquête publique relative à ce projet étant terminée, le CM doit se prononcer sur cette réalisation. Le CM émet un avis très favorable pour la création d’un parc photovoltaïque sur les parcelles du Grand Bois.

Il est à noter une excellente participation des habitants pour donner un avis lors de cette consultation.

 **IV AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET**

En plus des restes à réaliser, le CM municipal autorise une dépense de 30 000€ avant le vote du budget pour les travaux de la nouvelle mairie.

 **V TRAVAUX DE VOIRIE**

Sachant que le Conseil Départemental a alloué une subvention de 10 000€ pour des travaux de voirie, le CM devra se prononcer sur quelle partie de la voirie communale sera engagée la rénovation.

**VI MAISON PORTELETTE**

Suite à l’arrêté de péril et de l’expertise réalisée, le dossier est en attente auprès de la Notaire chargée de la succession.

 Le Maire

 Luc DELAUP



